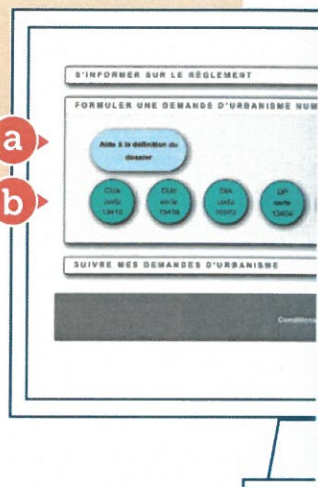


3

## Formuler ses demandes d'urbanisme

Après avoir cliqué sur la flèche du deuxième onglet, plusieurs liens sont accessibles :

- a. L'aide à la définition du dossier : pour connaître le type de dossier à déposer et le socle juridique de chaque démarche.
- b. Plusieurs ronds pour les différents types de dossier à déposer. Deux méthodes sont disponibles :
  1. **Vérifier ma saisie** : pour saisir votre demande en vous laissant guider,
  2. **Importer le dossier** : pour déposer un dossier complet ou un formulaire rempli et bénéficier de l'aide de l'assistant avant transmission.
- c. Pour terminer, il est possible de :
  1. **Sauvegarder votre demande** pour la mettre en attente et y revenir plus tard,
  2. **Transmettre ma demande** pour envoyer votre dossier.



4

## Suivre ses demandes d'urbanisme

Le dernier onglet vous permet, **après transmission de votre demande**, de suivre les échanges tout au long de la gestion de votre dossier, de la réception jusqu'à la décision.

- a. Un dossier transmis possède un numéro de demande. Vous pouvez visualiser et consulter l'historique du dossier.
- b. À chaque étape, un email vous informe du suivi du dossier :
  - ✉ Accusé d'enregistrement électronique pour chaque dépôt de dossier et/ou pièces.
  - ✉ Accusé de réception électronique lors de la prise en charge des dossiers et/ou pièces par la commune.
  - ✉ Accusé de notification électronique pour les courriers relatifs aux complétudes, incomplétudes, délais et décisions. Ces courriers pourront être consultés sur le guichet en ligne.

